

ETRE ADMINISTRATEUR D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA215	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1104,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 08/11/2024 au 08/11/2024

OBJECTIFS

- Evaluer les risques de non-conformité de son activité et les situer dans la cartographie des risques de l'entreprise.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants échangent avec l'intervenant sur les droits et devoirs d'un administrateur.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de la gouvernance et/ou spécialiste des conseils d'administration, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Responsabilités, rôles, droits et obligations de l'administrateur de sociétés
 - 1. Exigences Solvabilité II
 - 2. Reportings validés par les administrateurs (QRT, Rapport SFCR, états ACPR,...)
 - 3. Définition de la fonction d'administrateur
 - 4. Responsabilités et rôles de l'administrateur
 - 5. Processus de nomination des administrateurs
 - 6. Particularités de la fonction d'administrateur de sociétés
 - 7. Droits de l'administrateur de sociétés
 - 8. Obligations de l'administrateur de sociétés en matière de contrôle interne et de gestion des risques
 - 9. Présence des administrateurs dans les comités spécialisés
 - 10. Information et formation des administrateurs
- B. Administrateur indépendant : définition, sélection, missions et responsabilités
 - 1. Définition du concept d'administrateur indépendant
 - 2. Rôles de l'administrateur indépendant
 - 3. Responsabilités d'un administrateur indépendant
 - 4. Administrateur indépendant dans une Compagnie d'assurance
 - 5. Comment sélectionner un bon administrateur indépendant ?
 - 6. Comment définir les missions et les prérogatives d'un administrateur indépendant ?
 - 7. Évaluation d'un administrateur indépendant
- C. Exigences Solvabilité II
- D. Types de reportings validés par les administrateurs (QRT, Rapport SFCR, états ACPR)

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Dirigeants
Administrateurs, secrétaires CA
Directeurs
Cadres financiers, comptables et juridiques
Les responsables des fonctions clés (Actuariat, Gestion des Risques, Audit interne et Conformité)

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1104,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 30/06/2024 à 17:18